



Ville de Castelnaudary

**Le service de l'eau potable et de l'assainissement
Année 2015**

**Rapport annuel de l'autorité délégante sur :
Le prix et la qualité du service**

Commission Consultative des Services Publics Locaux

La Commission Consultative des Services Publics Locaux

Les Commissions Consultatives des Services Publics Locaux, créées par la loi de 1992, ont été confortées par la loi du 27 février 2002 relative à la démocratie de proximité.

Ces Commissions ont pour vocation de permettre aux usagers des services publics d'obtenir des informations sur le fonctionnement effectif des services publics, d'être consultés sur certaines mesures relatives à leur organisation et émettre toute proposition utile en vue des adaptations qui pourraient apparaître nécessaires.

La Commission Consultative des Services Publics Locaux de Castelnaudary a été créée par la délibération n°01 du 20 février 2003 du Conseil Municipal. Les membres de la commission actuelle, suite à la délibération n°2014-147 du 5 avril 2014, sont :

Représentants du Conseil Municipal	Représentants des usagers
Madame Jacqueline RATABOUIL Madame Hélène THOMAS-DAÏDE Monsieur Giovanni ZAMAI Monsieur Jean-François VERONIN-MASSET	Madame Nadine VICARIO Monsieur Edgar LLOPIS Monsieur Jacques BONNAFOUS Monsieur Jean TIRAND

Monsieur Patrick MAUGARD, Maire de Castelnaudary, ou son représentant, préside cette commission.

Introduction

La Commission Consultative des Services Publics Locaux s'est réunie le 19 septembre 2016 en Mairie de Castelnaudary, sous la présidence de Madame Jacqueline RATABOUIL et Monsieur François DEMANGEOT, représentant le Maire, afin d'étudier le compte-rendu 2015 présenté par La Lyonnaise des Eaux pour les services délégués de production et distribution publique d'eau potable d'une part, et de collecte et assainissement des eaux usées d'autre part. Ce rapport ne retrace pas les actions en matière d'eaux pluviales, compétence exclusive de la Ville accompagnée par des prestations Lyonnaise des Eaux.

Les compte-rendus 2015 présentés pour les services délégués sur l'eau potable et l'assainissement par la Lyonnaise des Eaux, présentent des éléments difficilement exploitables seuls car trop synthétiques.

Toutefois la présentation ainsi que la qualité de leurs contenus ont été améliorés dès les rapports relatifs à l'année 2006. Les rapports du délégataire, pour l'eau comme pour l'assainissement, s'articulent autour de 4 parties:

- Une présentation du service et une synthèse
- Un compte-rendu technique et financier qui décrit l'exécution du service
- Des données comptables
- Des annexes dont un inventaire avec années de mise en service et durées de vie des équipements sur les usines qui constituent les biens de retour.

Synthèse du service public de l'eau et de l'assainissement

Depuis 1966, le service public de l'eau et celui de l'assainissement collectif ont été délégués par la Ville de Castelnaudary à La Lyonnaise des Eaux.

Territoire desservi : Ville de Castelnaudary

Les usagers

Le service de la distribution d'eau potable concerne une population d'environ 12 450 habitants en 2015, 5 « gros industriels » et une 60^{aine} d'industriels, artisans et restaurateurs.

L'accueil au public des Chauriens pour l'eau et l'assainissement est assuré par la Lyonnaise des Eaux le lundi de 9h00 à 12h00 et de 13h30 à 16h30 et le vendredi de 9h00 à 12h00.

Le zonage du Schéma Directeur d'Assainissement (Mai 2004) définit les usagers concernés par :

- Le service de l'assainissement collectif : ce service public relève de la compétence de la Ville ; 89% des usagers de l'eau, soit environ 11 000 habitants, sont raccordés au système d'assainissement collectif
- Le Service de l'assainissement non collectif ; ce service public (SPANC) relève de la compétence de la Communauté de Communes de Castelnaudary Lauragais Audois (CCCLA).

Service public de l'eau potable

- L'eau distribuée est de bonne qualité,
- Le rendement est de 74% en 2015,
- Les équipes de terrain sont disponibles et efficaces.

Remarque : La ville de Castelnaudary a livré 38 264 m³ en 2015 à la Commune de Verdun en Lauragais; le débit réservé par décret de 1936 étant de 0,3 L/s soit 9 461 m³. Une convention de fourniture d'eau est signée depuis le 5 février 2010. Elle est applicable sur la période 2009/2020.

Service public de l'assainissement Collectif

- Le réseau d'eaux usées est à surveiller,
- Les deux stations d'épurations sont performantes,
- Les boues sont compostées à 100%.

Remarque : La Station d'épuration de Molinier (ville de Castelnaudary) reçoit et traite les eaux usées d'environ 300 habitants situés sur la Commune de Villeneuve-la-Comptal. Une nouvelle convention suite à celle de 1999 a été signée le 29 octobre 2008 par les deux collectivités. Elle est applicable sur la période 2008/2018.

Relations contractuelles

Les relations entre la Ville et la Lyonnaise des Eaux sont régies par deux contrats de délégations de services publics:

Contrat « d'affermage concessif » du service public de l'eau potable

Contrat « d'affermage concessif » du service public de l'assainissement

- Entrée en vigueur : le 1^{er} janvier 1991,
- Type : Il s'agit de deux contrats d'affermage avec concession partielle, des ouvrages ayant été réalisés et surtout financés par le délégataire, conformément aux articles 5 des deux contrats.

Dernières évolutions contractuelles

L'année 2013 a été marquée par la signature de deux avenants:

- L'avenant n°4 sur l'assainissement du 23 juillet 2013 concerne le renouvellement patrimonial et l'intégration de la mise aux normes avec augmentation de capacité de la station d'épuration de Molinier,

- L'avenant n°7 sur l'eau potable du 23 juillet 2013 concerne le renouvellement patrimonial, des obligations de moyens et des objectifs de performances pour améliorer le rendement

Deux nouveaux règlements de service, un pour l'eau et un pour l'assainissement ont également été adoptés le 8 juillet 2013.

Le prix de l'eau de l'assainissement Collectif

Le prix total de l'eau et de l'assainissement sur la base de 120 m³ au 1^{er} janvier N+1 : 120 m³ est l'assiette fixée réglementairement pour établir une facture type correspondant aux consommations d'une famille type de 4 personnes raccordées à l'assainissement collectif.

	1 ^{er} /01/2014	1 ^{er} /01/2015	1 ^{er} /01/2016
Prix Total TTC sur 120 m³ Eau et Assainissement	595,07 €	598,99 €	600,78 €
Part Eau potable	51%	51%	51%
Part Assainissement	49%	49%	49%

Soit en tarifs unitaires au 1^{er} janvier d'une année donnée

	2014	2015	2016
Eau potable	2,525 €/m³	2,54 €/m³	2,539 €/m³
Délégataire / part fixe	23,94 €/an	24,04 €/an	24,14 €/an
Délégataire / part variable	1,4038 €/m ³	1,4104 €/m ³	1,4158 €/m ³
Ville	0,42 €/m ³	0,42 €/m ³	0,42 €/m ³
Agence de l'eau et état (TVA à 5,5%)	0,5016 €/m ³	0,5126 €/m ³	0,5024 €/m ³
Assainissement	2,434 €/m³	2,45 €/m³	2,467 €/m³
Délégataire / part fixe	40,48 €/an	40,68 €/an	40,98 €/an
Délégataire / part variable	1,3054 €/m ³	1,3117 €/m ³	1,3214 €/m ³
Ville	0,42 €/m ³	0,42 €/m ³	0,42 €/m ³
Agence de l'eau et état (TVA à 10%)	0,3713 €/m ³	0,3776 €/m ³	0,3843 €/m ³
Prix TTC au m³ Eau et assainissement Sur la base de 120 m ³ /an	4,959 €/m³	4,99 €/m³	5,01 €/m³

La qualité du service de l'eau potable en 2015

1 Les faits marquants de l'année

L'année 2015 a été marquée par :

- La poursuite de la mise en œuvre des 2 avenants sur l'eau potable :
 - Avenant n° 5 sur l'eau en janvier 2007 avec amélioration des conditions techniques et financières au profit de la Ville,
 - Avenant n°6 sur l'eau pour le remplacement des branchements plomb.
- Un rendement de réseau de 74%, associé à un Indice Linéaire de Pertes de 4,9 m3/km/j en 2015. Il s'agit là de résultats décevants contrairement à ce que les années précédentes laissaient augurer
- La mise en œuvre de l'avenant n° 7 sur l'eau de juillet 2013 fixant des obligations de moyens et des objectifs de performances et programmant la suppression progressive des dégressivités dès 2017.
- Le renouvellement de nuit de 10 vannes sur la rue Frédéric Mistral
- Le renouvellement des conduites avenue des Pyrénées et chemin Saint Roch

2 Ressources en eau et production

Il n'y a pas eu de pollution en 2015 et la qualité de l'eau de la ressource comme de la production a été conforme aux limites de qualité réglementaires.

Les consignes exigées par le plan Vigipirate ont été maintenues avec en particulier une chloration de l'eau mise en distribution pour atteindre l'exigence de 0,3 mg/l au départ de l'eau et le maintien d'un résiduel de 0,1 mg/l en tout point du réseau de distribution.

3 Distribution

Le linéaire total des réseaux (Adduction, transport, distribution) a augmenté de 137,7 km en 2005 à 167,7 km en 2015 notamment par intégration des nouveaux réseaux (ex : Chemins de Mireval et des Sources en 2006, secteur En Matto en 2007, Parc régional d'activité en 2012) mais aussi suite à la mise à jour des plans qui comptabilise en outre les lignes d'adduction contrairement au linéaire compté jusqu'en 2005.

Les campagnes de recherche de fuites se poursuivent depuis juillet 2006 pour améliorer le rendement de réseau et le nombre de fuites réparées est le suivant :

	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015
Fuites sur conduites et branchements	130	105	128	121	128	106	98	127	82	77

Toutefois, les 24, 14, 58, 23 et 77 km de réseau annoncés comme auscultés de 2011 à 2015 ne semblent pas suffire pour redresser le rendement de réseau et lui permettre d'atteindre 80% comme contractuellement prévu initialement pour fin 2011. La sectorisation est en cours dans le cadre de l'avenant 7 signé en juillet 2013 avec un objectif de rendement à 80% reporté à fin 2016.

L'âge moyen du parc compteurs est de 8,7 ans en 2014 et 9,2 ans en 2015. Il était de 13,1 ans en 2007. Ce rajeunissement fait suite à une intensification du renouvellement des compteurs réalisé en partie dans le cadre du remplacement des branchements plomb.

4 Qualité de l'eau et contrôles

Autocontrôle 2015

2 campagnes d'analyses sur les ressources ont été réalisées par le délégataire, soit 15 mesures physico chimiques sans mesures microbiologiques. 100% conformes sans avoir de caractère officiel, elles servent à la surveillance des ressources.

10 campagnes d'analyses en production ont été réalisées par le délégataire. 100% conformes aux limites sans avoir de caractère officiel, elles servent au suivi de la production en usines.

En distribution, pas de donnée fournie concernant le nombre de campagne d'analyse réalisées par le délégataire pour son suivi propre, ni nombre de mesures physico chimiques et mesures microbiologiques ; sans caractère officiel.

A ces campagnes, s'ajoutent celles du contrôle sanitaire systématique réalisé par l'Agence Régionale de Santé (ARS), sur les ressources et réservoirs d'une part, sur le réseau de distribution d'autre part. Seul ce contrôle est officiel.

Ce contrôle officiel se résume comme suit :

Contrôle ARS 2015 de conformité en Production

Analyses sur Ressources et réservoirs	Nombre de campagnes d'analyses physico chimiques et microbiologiques en 2015	Conformité bactériologique	Conformité chimique
Total	2 Soit -1372 ? mesures physico chimiques -4 mesures microbiologiques	100%	100%

Contrôle ARS 2015 de conformité en distribution

Analyse en distribution	Nombre de campagnes d'analyses physico chimiques et microbiologiques en 2015	Conformité bactériologique	Conformité chimique
Total	30 Soit -428 mesures physico chimiques -180 mesures microbiologiques	100%	100%

Les chiffres clés du service de l'eau potable

	2013	2014	2015
Les Clients			
Clients eau au 31/12	6 006	6 006	6 003
Population			
(habitants selon dernière valeur INSEE connue jusqu'en 2009 ; estimation les années suivantes)	12 400	12 425	12 450
Les Volumes			
Volumes consommés* (m3 sur la période de relève)	854 596	867 524	817 526
Volumes livrés au réseau** (en m3 sur la période de relève)	1 205 944	1 114 176	1 106 891
Volumes facturés (en m3 sur l'année civile)	767 864	753 491	760 984
Les Contacts			
Nombre de contacts avec les clients (eau et assainissement)	5 926	7 140	6300
La Ressource			
Indice d'avancement de la protection de la ressource			
Champ captant de las Nobios	80%	80%	80%
Source de Co d'Ensens	80%	80%	80%
Forage de Sainte Marie/Soubiran	80%	80%	80%
La Production			
Nombre de points de traitement	3	3	3
Volume annuel produit ***	1 175 844	1 142 598	1 124 099
Dont volume d'eau exporté	40 209	37 898	38 264
Volume d'eau acheté	10 451	10 738	8 472
Volume annuel livré au réseau**	1 146 086	1 115 438	1 094 307
La Distribution			
Nombre de réservoirs	3	3	3
Longueur du réseau en m (adductions comprises)	167 304	167 336	167 770
Nombre de casses et fuites sur canalisations	60	25	45
Nombre de casses et fuites sur branchements	67	57	32
Nombre d'interruption de service non programmées (par millier d'abonnés)	10	4,1	7,5
Le Rendement du réseau de distribution			
Rendement (Volumes consommés* sur la période de relève/ Volumes livrés** au réseau sur la période de relève)	70,9%	77,9%	73,9%
Soit des pertes**** en m3 de	350 000	250 000	290 000
Qualité de l'eau distribuée			
Taux de conformité bactériologique	100%	100%	100%
Taux de conformité physico chimique	100%	100%	100%
Prix du service de l'eau potable (au 01/01/N+1)			
Redevances eau Ville, délégataire, agence de l'eau et TVA , en €/m3 sur 120 m3	2,52 €	2,54 €	2,54 €

*Volumes consommés = Volumes facturés (Comptés) + Volumes estimés (Non comptés)

**Volumes livrés au réseau = Volumes produits + Volumes importés (Eau achetée au SSocEMN) – Volumes exportés (Eau fournie à Verdun en Lauragais)

***Volumes produits = Volumes issus de nos 3 unités de potabilisation (situées à Sainte Marie, Issel, Verdun en Lauragais)

La qualité du service de l'assainissement collectif en 2015

1 Les faits marquants de l'année

L'année 2015 a été marquée par :

- La poursuite du suivi des industriels conventionnés et des artisans non équipés d'un système de prétraitement des graisses obligatoire en vue de les inciter à se mettre en conformité avec le règlement d'assainissement
- l'autosurveillance des réseaux
- Un linéaire curé de 6% en 2015, dans les normes comme en 2014 après une période hors normes de 2007 à 2012 (de 26 à 47% selon les années) semblant témoigner pour partie de l'efficacité du suivi des artisans et des industriels.
- Des quantités de boues produites en baisse de 25% sur la période 2008/2015 par rapport à la période 2004/2007

	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015
Boues produites (en Tonnes de matières sèches par an)	447	426	462	443	322	366	345	287	317	325	357	322

- La poursuite du programme d'assainissement des quartiers
- Le renouvellement d'une conduite chemin du Président et la réhabilitation du réseau d'assainissement au nord du centre commercial des Fontanilles

2 Collecte et transport des eaux usées

Branchements et raccordements ont été réalisés en liaison avec les programmes immobiliers et il n'y a pas eu de raccordement de nouvelle commune. Le taux de raccordement est de 89%.

Les rejets des industriels ont été contrôlés selon les conventions.

Le linéaire curé devient normal. Il s'agit là d'un progrès par rapport aux années précédentes. Sont comptés dans ce taux de curage, des tronçons curés plusieurs fois dans l'année dont la canalisation de diamètre 500 à proximité de Molinier.

Ceci est imputable en partie à l'efficacité des actions incitatives de la Ville, épaulée par son délégataire concernant les prétraitements obligatoires des industriels et artisans. Il convient de maintenir un suivi permanent sur ce sujet ; l'objectif principal du curage étant d'éviter tout débordement dans les locaux des usagers.

3 L'épuration et les boues

Les volumes traités avaient diminué entre 2006 et 2007 de l'ordre de 10% après avoir augmenté dans les mêmes proportions entre 2005 et 2006. Entre 2007 et 2008, ils sont repartis à la hausse pour baisser à nouveau sur la période 2009/2015; les variations de volumes semblent suivre autant la pluviométrie que l'évolution des volumes rejetés ; ce en raison du poids des eaux claires parasites.

Les rendements épuratoires sont très satisfaisants ce qui prouve une bonne maîtrise de fonctionnement des stations.

100% des boues produites vont dans une filière agréée de compostage.

4 Bilan qualité

En 2015, les 2 stations d'épuration de Castelnaudary, Molinier et Estambigou, sont sous autocontrôle. Cet autocontrôle a montré une conformité à 100% des rejets pour Estambigou et Molinier. Ces résultats sont très satisfaisants.

Les chiffres clés du service de l'assainissement collectif

	2013	2014	2015
Les Clients			
Clients assainissement* au 31/12	5 215	5 313	5 357
Population (habitants selon dernière valeur INSEE connues à N-3 ; <i>estimation les années suivantes</i>)	12 400	12 425	12 450
Ratio de raccordement = N client assainissement/N client Eau	87%	88%	89%
Les Volumes			
Volumes facturés en m3** (en m3 sur la période de relève)	590 926	604 335	634 248
Volumes traités en m3*** (en m3 sur l'année civile)	1 061 526	1 175 459	920 660
Les contacts			
Nombre de contacts avec les clients (eau et assainissement)	5 926	7 140	6300
La Collecte			
Linéaire en m du réseau au 31/12	64 939	64 992	66 259
Nombre de postes de relèvement	4	4	4
Nombre de déversoirs d'orage	11	12	12
L'Exploitation du réseau			
Linéaire de collecteurs curés en m	9 008	6 248	6 213
Nombre de désobstructions d'urgence sur réseau (hors branchements)	57	62	62
Taux de curage	14%	10%	9%
Le Traitement			
Nombre de stations d'épuration	2	2	2
Capacité théorique de traitement des stations d'épuration (Eq/hab DBO5)	49 500	49 500	49 500
Volume en m3/jour d'eaux épurées par les stations	2 908	3 220	2 520
Volume en Tonne de matière sèche de boues produites par les stations	325	357	322
Qualité de l'eau épurée			
Taux de conformité sur Molinier	100%	100%	100%
Taux de conformité sur Estambigou	100%	100%	100%
Prix du service de l'assainissement (au 01/01/N+1)			
Redevances Assainissement Ville, délégataire, agence de l'eau et TVA , en €/m3 sur 120 m3	2,43 €	2,45€	2,45 €

*Dont 139 abonnés de Villeneuve la Comptal raccordés sur Castelnaudary, confirmé par courrier Lyonnaise du 20/09/2011.

**Volumes facturés = Volumes mesurés aux compteurs d'eau des particuliers et non domestiques et aux débitmètres des industriels si équipés au point de rejet.

***Volumes traités = Volumes pris en charges par nos 2 unités de d'épuration (Estambigou et Molinier)

Conclusion

Sur le plan de la distribution d'eau potable, de la qualité du service rendu aux clients et de l'efficacité de l'épuration des eaux usées, la prestation de La Lyonnaise des Eaux est satisfaisante pour 2015.

Sur le plan de la relation contractuelle et de la gestion du patrimoine de Castelnaudary, la Ville attend de son concessionnaire/fermier de maintenir ses efforts de lisibilité et de gestionnaire pour préserver un patrimoine communal durable et réaliser des économies de gestion.

Les priorités restent l'amélioration des performances des réseaux pour l'eau potable. Les objectifs, associés à des moyens renforcés et à un dispositif de primes et de pénalités permettront d'améliorer les performances par application stricte de l'avenant 7 du 23 juillet 2013.

Le suivi des prétraitements des industriels ainsi que le suivi des boues, des graisses et sous-produits, sont prioritaires pour l'assainissement.

Concernant l'ensemble des composantes des coûts de l'eau et de l'assainissement, la Ville attend une plus grande précision et des efforts pédagogiques, lui permettant d'apprécier à sa juste valeur le service rendu.

De plus, la Ville tient à souligner les points positifs suivants :

- Les rapports annuels, présentés par le délégataire pour les activités 2006 à 2015, ont été nettement améliorés par rapport aux précédents,
- Le délégataire a proposé dans son rapport conformément à notre demande
 - L'inventaire des équipements électromécaniques
 - La liste des branchements créés
 - Une synthèse des branchements plomb renouvelés

Des éléments complémentaires ont été fournis lors de réunions techniques avant et après présentation des rapports.

Il va de soi que la Ville compte bien que les remarques positives restent valables pour 2016 et les années suivantes.

Enfin, les avenants de janvier 2007 pour l'eau potable et pour l'assainissement, ont permis des avancées significatives dans les domaines du renouvellement patrimonial, du financement des travaux concessifs et de l'affectation des personnels. Ceux de juillet 2013 permettront d'améliorer et d'adapter les besoins des services aux contraintes réglementaires et de moderniser ces derniers dans l'intérêt général.